

Secrétariat général du gouvernement

Païta, le 12/09/2023

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Lot n°37 du lotissement KSI – Païta

BP M2 – 98849 Nouméa cedex

Tél. : 24.37.45

Web : www.davar.gouv.nc – Mél : davar.sivap@gouv.nc

2023-DAVAR-SIVAP-69328.

Affaire suivie par Nicolas Fijalkowski

Note aux importateurs

Note aux déclarants en douane

Objet : Révision des conditions d'importation de plants et bulbes d'Aracées

Mesdames, Messieurs les importateurs,
Mesdames, Messieurs les déclarants en douane,

Suite à la recrudescence de non-conformités rencontrées lors des inspections de biosécurité, le SIVAP a décidé de procéder à une révision des conditions d'importation de plants et bulbes pour la famille des Aracées (*Anthurium, Arum, Caladium, Dieffenbachia, Philodendron, Monstera...*).

Dans l'attente, le traitement des demandes de permis d'importation phytosanitaire est suspendu.

Cette suspension sera levée dans le courant du premier trimestre 2024, dès que la nouvelle réglementation sera adoptée et publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Les agents des sections d'inspection aux frontières restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Le chef du service d'inspection vétérinaire,
alimentaire et phytosanitaire
Loïse DE VALICOURT
Dr vét. Loïse DE VALICOURT